RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2024
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation[1]

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Saint-Pierre-et-Miquelon est compétente pour l'ensemble du territoire. Elle s'est réunie à deux reprises (réunion plénière + une commission) au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

1

Recevabilité et orientation

0

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (*explication à donner sur la répartition des dossiers traités*)

0

Mesures pérennes et mesures provisoires

0

[1] *« Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »*

AD
MU

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions[2]	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	*0*	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	*0*	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	*0*	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs…	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale…)	2	2 actions de formations envers les travailleurs sociaux de l'archipel sur la procédure de surendettement ont été effectués

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

Aucune

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Cette commission n'existe pas sur l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

2 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 6 travailleurs sociaux. L'un en avril et le second en octobre

[2] **(organisées ou participation)**

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Sans objet

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Sans objet

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Sans objet

Date : 26 février 2025

Le président de la commission

Le secrétaire de la commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2023	2024	variation 2024/2023 en %
Dossiers déposés		**1**	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	0,0%	0,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	0,0%	0,0%	
Dossiers décidés recevables par la commission		**0**	
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale		0,0%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission		**1**	
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier		100,0%	
Dossiers orientés par la commission		**0**	
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)		0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)		0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes		0,0%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)		**1**	
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)		0,0%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)		100,0%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)		0,0%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)		0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)		0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)		0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)		0,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)		0,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)		0,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement		0,0%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)		0,0%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)		0,0%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	**0**	**0**	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	**0**	**0**	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	DOM	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	100,0%	10,7%	7,8%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	0,0%	32,9%	34,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	0,0%	6,8%	6,5%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	0,0%	40,3%	43,0%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	0,0%	66,2%	70,9%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)
DCOM

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	67 575	1 858	6 995	70,1%	76,7%	18 485	3,0
dont dettes immobilières	21 556	159	232	22,3%	6,6%	100 598	1,0
dont dettes à la consommation	43 585	1 638	5 423	45,2%	67,6%	18 031	3,0
dont autres dettes financières	2 433	1 064	1 340	2,5%	43,9%	1 103	1,0
Dettes de charges courantes	14 651	1 915	5 422	15,2%	79,0%	4 428	2,0
Autres dettes	14 234	1 096	2 150	14,8%	45,2%	2 330	1,0
Endettement global	96 460	2 423	14 567	100,0%	100,0%	19 206	5,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)
France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 155 446	87 936	425 875	0,7	0,8	15 432	4,0
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 261	79 915	349 499	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	0,0	0,4	795	1,0
Dettes de charges courantes	635 298	83 473	271 826	0,1	0,8	3 899	3,0
Autres dettes	677 874	58 824	131 111	0,2	0,5	1 990	2,0
Endettement global	4 468 618	109 694	828 812	1,0	1,0	18 807	7,0

Source : Banque de France